

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.Bureau : No 20, rue Saint-Jacques,
Montréal.Abonnements : Montréal, un an \$2.00
Canada et États-Unis 1.50
France 1.25

Publié par

La Société de publication commerciale,

MONIER & HELBRONNER, gérants.

MONTREAL, 23 DÉCEMBRE 1887

M. EDMOND STEVENS a pris

la direction du département
des annonces du "Prix Cou-
rant."LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE
LACTIÈRE

L'assemblée annuelle de la société d'industrie laitière se tiendra à St-Hyacinthe, au Palais de justice, les 11 et 12 janvier prochain (1888). On annonce comme conférenciers, MM. Joly, Beaubien, Lesage, Bernatchez, Casavant, Marsan, Couture, Chapais, Chicoyne, Garrigue, Prof. Archambault, Painchaud, Côté et autres. Nous avons à peine besoin d'inviter nos lecteurs à y assister. Le succès toujours croissant des réunions de cette excellente société a déjà montré combien le public sait les apprécier.

Les membres de la société ont droit à des réductions de passage sur tous les chemins de fer pour se rendre à St. Hyacinthe, ceux qui ont payé leur souscription pour 1887 ou 1888 recevront les certificats du secrétaire; tous les autres qui n'ont pas encore payé, doivent transmettre leur souscription (\$1) au Secrétaire, Mr. J. de L. Taché, soit à Québec, boîte 1023, B. de P. soit à St. Hyacinthe, 89 rue Ste. Anne.

LA SITUATION DES BANQUES

L'état de situation des banques au 30 novembre dernier est publié dans la Gazette du Canada que nous avons reçue la semaine dernière. En voici les principaux chapitres, sous forme d'un tableau comparatif avec les chiffres du mois précédent.

PASSIF	Octobre 1887	Novembre 1887
Capital autorisé.....	77,079,999	76,079,999
Capital versé.....	60,845,789	60,351,917
Réserves.....	17,678,814	17,083,814
Circulation.....	37,012,343	35,183,321
Dépôts des gouvernements.....	5,406,814	5,971,938
Cautionnements.....	525,744	503,226
Dép. publics remb. à demande.....	51,800,311	49,674,213
Dép. publics remb. après avis.....	57,061,918	55,843,980
Dép. ou prêts d'autres Banques garantis.....		
Dép. ou prêts d'autres Banques non garantis.....	1,833,319	1,778,914
Balances dues à d'autres Banques au Canada.....	1,100,912	697,371
Balances dues à d'autres Banques à l'étranger.....	79,381	84,722
Balances dues à d'autres Banques en Angleterre.....	2,128,930	1,923,756
Autres dettes.....	261,102	700,886
Totaux, passif.....	\$157,210,744	152,342,836

ACTIF	Octobre 1887	Novembre 1887
Espèces.....	5,533,350	6,907,260
Billets du Dominion.....	8,724,720	9,591,481
Billets & chèques d'autres Banques.....	7,611,472	5,931,039
Créances sur Banques canadiennes.....	3,798,799	3,648,162
Créances sur Banques étrangères.....	11,805,676	13,469,395
Créances sur Banques anglaises.....	3,287,227	3,790,600
Actif promptement réalisable.....	\$40,761,244	\$42,387,068
Obligations fédérales.....	2,683,449	2,472,821
Valeurs publiques étrangères.....	3,808,571	3,800,822
Prêts aux gouvern. Prov. & Féd.....	2,863,689	2,718,867
Prêts sur titres, valeurs.....	11,106,647	10,766,442
Prêts à des corporations municipales.....	3,739,355	3,021,764
Prêts à d'autres corporations et Compagnies.....	16,806,918	16,486,191
Prêts à d'autres Banques, garanties.....	277,897	254,065
Prêts à d'autres Banques, non garantis.....	789,432	173,754
Escompt. en cours.....	142,912,504	137,990,948
Effets échus et non garantis.....	1,310,624	1,423,254
Autres créances échues, non garanties.....	50,772	52,566
Effets & créances échus, garantis.....	1,708,506	1,710,531
Immeubles.....	1,259,228	1,253,010
Créances hypothécaires.....	772,396	777,019
Immeubles occupés par les bureaux des Banques.....	3,611,846	3,620,309
Autres valeurs.....	3,700,580	3,726,424
Totaux, actif.....	\$238,173,637	232,636,406

La comparaison avec le mois précédent offre des différences assez marquées. Nous trouvons d'abord au capital autorisé une diminution de \$1,000,000 et au capital versé une diminution de \$500,000, causées par la disparition du capital de la "Central Bank." Le fonds de réserve est augmenté de \$5,000.

La circulation a diminué de \$1,849,022. Si nous retranchons de ce chiffre la circulation de la "Central Bank," il restera une diminution de \$1,500,000 en chiffres ronds. Cette diminution au mois de novembre, est tout-à-fait exceptionnelle, et doit résulter nécessairement d'une restriction des affaires et d'un resserrement des crédits, qui ont suivi le renchérissement des fonds. Le déficit constaté dans les récoltes et la rareté des fonds disponibles avaient rendu ces mesures nécessaires dans l'intérêt de nos institutions financières. Elles ont donc agi suivant les règles sages d'une prudence et, quelque désappointement que les clients aient dû en souffrir, on ne peut reprocher aux banques d'avoir pensé à garantir d'abord leurs créanciers et leurs actionnaires.

Les dépôts publics ont aussi diminué; le total de ces dépôts, fin octobre était de.....\$ 108,862,229 il n'est plus que de.... 105,418,202

Diminution.....\$ 3,444,027

Les dépôts de la "Central Bank" figurent pour une forte proportion dans le chiffre apparent de cette diminution dont le chiffre réel ne doit pas dépasser \$1,500,000.

Il y a, par contre, une augmentation de \$429,000 dans le dernier chapitre du passif "Autres Dettes," cette augmentation de dettes qui ne trouvent leur place dans aucun

des chapitres précédents est assez difficile à analyser.

Or l'actif, nous trouvons une amélioration sensible dans la situation des réserves légales des banques. Il y a augmentation de numéraires et de billets du Dominion. Cette réserve légale qui était à la fin d'octobre de.....\$ 14,268,070 s'est élevée à la fin de novembre à..... 16,438,741

Augmentation.....\$ 2,170,671

Notre compte créditeur avec les banques des États-Unis s'est augmenté aussi de \$1,500,000; et avec les banques anglaises, de \$500,000; soit deux millions, en chiffres ronds.

Il y a diminution à l'actif, de \$200,000 dans les obligations fédérales en caisse; de \$400,000 dans les prêts sur titres; de \$700,000 dans les avances aux corporations municipales; de \$320,000 dans les prêts aux compagnies et de \$800,000 dans les prêts aux autres banques; toutes ces diminutions sont causées par le rappel des fonds par les banques prêteuses pour faire face aux besoins de leur clientèle.

Les escomptes accusent une diminution de \$5,000,000; en retranchant les \$2,000,000 d'escomptes de la Central Bank, on reste avec une diminution réelle de \$3,000,000, soit à peu près le chiffre de la diminution de la circulation et des dépôts.

Les autres différences n'ont aucune importance pour l'appréciation de la situation.

Il résulte de cet examen sommaire, que les banques ont diminué leurs affaires au Canada d'un montant de \$3,000,000, et qu'elles ont placé à l'étranger \$2,000,000 de plus; qu'elles ont augmenté de plus de \$2,000,000 leur réserve légale, et enfin, que leur situation était plus solide au 30 novembre dernier, qu'à aucune autre époque de l'année.

La comparaison de l'actif total et du passif total établira une diminution dans les deux cas :

PASSIF	Octobre 1887	Novembre 1887
31 Octobre.....	\$157,210,744	
30 novembre.....	152,342,836	
Diminution.....	\$4,867,908	
ACTIF	Octobre 1887	Novembre 1887
31 Octobre.....	\$238,173,637	
30 novembre.....	232,636,406	
Diminution.....	\$5,537,232	
Diminution de l'actif.....	\$5,533,232	
Diminution du passif.....	4,867,908	
Diminution nette de l'actif.....	\$669,824	

Il est toujours préférable de payer un compte par un chèque à l'ordre du créancier. D'abord le chèque endossé par le créancier vous est retourné par la banque et vous sert de reçu; ensuite vous êtes certain que le commis ou le collecteur qui reçoit le paiement remettra le chèque à son patron.

Ce principe est bon pour tout paiement, même lorsque vous payez à la personne même du créancier. D'un autre côté ce dernier devra préférer recevoir un chèque à son ordre; si ce chèque venait à être perdu, l'absence d'endossement ne permettrait pas au premier venu d'aller le retirer. Et personne ne pourra s'en for-

maliser, excepté peut être l'employé ou le commis qui aurait l'intention de s'approprier l'argent du patron.

L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE
SAINT-LAURENT.

Il existe une cause de malaise général pour les propriétaires d'immeubles situés sur le côté ouest de la rue Saint-Laurent, à Montréal. Le conseil de ville a décidé que la rue Saint-Laurent devait être élargie afin de créer une voie large, un grand boulevard, au trafic venant des campagnes du nord; et le côté ouest de la rue paraissant le moins dispendieux à exproprier, il a été décidé que l'élargissement se ferait de ce côté.

La ville a le pouvoir d'exproprier de trois façons, pour l'ouverture des rues. Lorsque les propriétaires intéressés demandent l'ouverture de la rue, l'expropriation se fait entièrement à leurs frais; lorsque le désir des propriétaires se trouve, d'après l'avis du conseil, d'accord avec l'intérêt général de la ville, la ville paie un tiers de l'expropriation et les propriétaires intéressés, les deux autres tiers. Enfin, lorsque c'est la ville, qui sans consulter les propriétaires, ordonne l'expropriation, elle peut payer la moitié et faire payer l'autre moitié du coût aux propriétaires.

Dans le cas actuel, la ville propose de faire payer aux propriétaires de la rue St. Laurent la moitié seulement du coût des expropriations et de l'élargissement de la rue. Mais ces derniers, ou du moins une partie considérable d'entre eux n'acceptent pas la proposition qui d'après eux, leur ferait payer des frais considérables pour des expropriations et des travaux dont ce qui resterait de leurs propriétés ne retirerait aucun avantage.

La profondeur des lots de ce côté de la rue, n'est pas considérable, disent-ils; et une fois la rue élargie d'après le plan de la corporation, ce qui en restera ne pourra être utilisé pour la construction de magasins. L'élargissement de la rue ne pourrait donc se faire équitablement pour eux que si la ville expropriait tout le terrain, ou bien si elle faisait seule tout les frais d'expropriation et d'élargissement.

D'un autre côté, la ville répond qu'elle ne peut payer seule tous ces frais, parce que ce serait une injustice envers les autres propriétaires qui ont déjà eu à payer leur part des frais d'expropriations antérieures.

Les raisons données de part et d'autre nous semblent assez plausibles, et la meilleure solution que nous puissions conseiller serait de renoncer à l'élargissement de la rue St. Laurent.

Si l'on veut obtenir une large voie, un grand boulevard, se dirigeant de la rue Craig, et perpendiculairement à cette rue, dans la direction du Sault au Récollet, il y a, ce nous semble, un terrain plus propice que la rue St. Laurent; où les expropriations seraient moins coûteuses et où la ville, en opérant judicieusement, pourrait peut-être se rembourser de tous ses frais.

Quel'on prenne, par exemple, le bloc de maisons et de terrains qui s'étend de la rue Ste. Elizabeth à la rue Sanguinet. Que la ville exproprie tout ce bloc qui ne contient